

RÈGLEMENT INTÉRIEUR

ARTICLE 1 : ASSURANCES

Les stagiaires doivent être titulaires et couvertes par une assurance : « responsabilité civile et particulier » ainsi que « individuelle accident ».

L'association organisatrice décline toute responsabilité en cas de vol, de dégradation, de perte de biens personnels ainsi que les dommages physiques conséquents à l'utilisation des installations et de ses services.

ARTICLE 2 : DÉROULEMENT DU STAGE

Le club hôte est organisateur du stage Foot de Fille. Les stagiaires sont sous la responsabilité du club et des éducateurs encadrants. Les éducateurs prennent en charge les stagiaires de 8h à 18h. En dehors de ces horaires les stagiaires sont sous la responsabilité des représentants légaux.

Les groupes de stagiaires sont mis en place suivant les catégories FFF, suivant le niveau de pratique de la stagiaire. Le responsable du stage décidera de modifier les groupes de travail s'il le juge nécessaire.

ARTICLE 3 : SANCTIONS

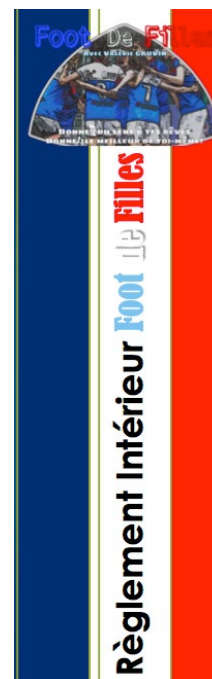
Vous autorisez, en tant que représentant légal, le responsable du stage à interrompre temporairement et/ou à renvoyer la stagiaire si son comportement est jugé inapproprié. Le renvoi du stage ne pourra donner lieu à quelconque remboursement du stage.

ARTICLE 4 : DROIT À L'IMAGE

Vous autorisez, en tant que représentant légal, l'association conceptrice du stage à utiliser les photos, vidéos, sons réalisés pendant la période de stage concernant la stagiaire et ceux en vue d'une éventuelle utilisation sur les différents supports de communication.

ARTICLE 5 : ANNULATION

- Plus de 2 semaines avant le début du stage : restitution de l'inscription : **-50% de frais d'inscription**
- Moins de 2 semaines du début du stage : **somme due**
- Pendant le stage : **au prorata des journées suivies** (nécessité d'un certificat médical)
- L'association se réserve le droit d'annuler le stage sans préavis, **avec remboursement des sommes versées.**



Nom et prénom du responsable légal :

Fait à

le

Signature